



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen @moselle.gouv.fr
Réf. : PR

Monsieur le Maire
de la commune de
57460 BEHREN-LES-FORBACH

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le rejet des eaux pluviales du projet de viabilisation de 22 parcelles rue Chateau briand par LOGIEST

Metz, le 10 octobre 2014

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Rejet des eaux pluviales provenant du projet de viabilisation de 22 parcelles pavillonnaires rue Chateaubriand à Behren-Les-Forbach

Ce dossier a été déposé par la société LOGIEST, représentée par M. CHEVALIER Yann, 15 Sente à My à 57012 METZ Cedex 01.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :


- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2014-00098** en date du 10 octobre 2014, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER